



LIVRET D'ACCUEIL



Président de l'association : M. GUERIN

Directeur : M. BASSO

Présenté au CVS du 14 Juin 2023

◆ LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

- ◆ La **loi 2002-2 du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale introduit un changement de logique en posant le principe de la primauté du projet de l'usager sur celui de la structure.
- ◆ La **Loi 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforce le principe de la scolarisation et de la participation citoyenne des personnes handicapées dans un milieu de vie ordinaire.
- ◆ L'équipe de l'IME se réfère au guide de « **Recommandation de Bonnes pratiques Professionnelles** » publiées par l'ANESM (*Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux*).

Les textes de lois peuvent être consultés au service.



Votre enfant vient d'être accueilli à l'Institut Médico-Educatif (I.M.E.) Fraineau.

Ce livret d'accueil a été conçu pour répondre à vos interrogations et vous donner une information compréhensible sur :

- **Ce que nous sommes,**
- **Ce que nous proposons,**
- **Notre organisation,**
- **Votre place de parents, ou de représentants légaux, dans le travail effectué auprès de votre enfant**

◆ IME FRAINEAU : PRESENTATION

- Nous sommes un établissement médico-social agréé pour recevoir 51 jeunes garçons et filles, âgés de 6 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

Les jeunes reçus à l'établissement sont orientés en IME par la Commission des **Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)**. L'accord des parents est au préalable demandé.

Cette commission siège au sein de la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**.

Ils peuvent être accueillis en semi-internat ou en internat (de manière modulée pour l'internat).

- Un institut médico-éducatif est composé :
 - D'une section **SEES (Section Éducative et d'Enseignement Spécialisée)**, pour les jeunes âgés de **6 à 14 ans**,
Qui propose une scolarité adaptée, des ateliers éducatifs et une prise en charge thérapeutique ;
 - D'une **SIPFP. (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle)**, pour les jeunes âgés de **14 à 20 ans**,
Qui associe en plus des ateliers d'initiations professionnelles ainsi que des stages en entreprise.

- Nos missions

Prendre en compte les besoins spécifiques de votre enfant par :

- Un enseignement spécialisé et individualisé,
- Des actions éducatives,
- Un suivi médical et des actions thérapeutiques,
- Une initiation professionnelle,
- Un soutien et un accompagnement social de votre enfant et de sa famille.

- Nos objectifs

En lien avec les missions de l'établissement et dans le respect des droits de votre enfant et de sa famille :

- Favoriser le développement intellectuel, affectif et corporel de votre enfant,
- Développer ses compétences scolaires,
- Développer son autonomie et ses capacités d'insertion sociale et professionnelle.

- Notre engagement éthique : nos valeurs, nos principes

Conformément à la charte des droits et des libertés,

Nous considérons que :

- Chaque jeune est une **personne unique et singulière** qui, de ce fait, doit bénéficier d'**un accompagnement personnalisé et adapté à la spécificité de ses besoins**,
- Chaque jeune a droit à la **préservation de son intégrité** (*physique et psychologique*), à la **protection de son intimité** et à la **confidentialité** des informations qui le concernent,
- La collaboration avec la famille de chaque enfant est **essentielle et indispensable**.

Nos compétences professionnelles font l'objet d'un souci d'**amélioration continue de la qualité**, en vue de s'adapter à l'évolution des besoins et des attentes des jeunes et des familles.

Notre fonctionnement prévoit un comité « démarche qualité » chargé de son suivi.

- Le financement de l'établissement

L'établissement est financé par les Caisses d'Assurance Maladie sous forme de dotation globale.

- Service de contrôle et de tarification :

L'Agence Régionale de Santé (ARS) est l'organisme qui **contrôle** les établissements et services médico-sociaux, **alloue les budgets, autorise la création, la transformation ou l'extension des établissements et services**.

◆ LE CONTENU DE NOS PRESTATIONS

SEES (de 6 à 14 ans)

Une scolarisation personnalisée :

- Des temps scolaires adaptés aux capacités de concentration et d'attention de chacun
- Une classe correspondant au niveau de chaque enfant
- Une unité d'enseignant externalisée dans le collège Elisée Mousnier

Des activités d'éveil :

- Eveil culinaire
- Eveil musical
- Découverte de l'environnement (nature, repères dans l'espace et le temps,...)
- Informatique

Des activités manuelles :

Peinture, modelage, petit bricolage, jardinage,...

SIPFP (de 14 à 20 ans)

Scolarisation personnalisée :

- Des acquisitions scolaires en lien avec les apprentissages pré professionnels (mesures, poids, surfaces, utilisation de la monnaie, ...)
- Consolidation des apprentissages de base et exploitation des marges de progression de chacun
- Une unité d'enseignant externalisée dans le collège Elisée Mousnier

Une initiation professionnelle par :

- Des ateliers techniques (liste non exhaustive pouvant évoluer) :
 - ✓ Jardinage, sensibilisation aux travaux de la vigne
 - ✓ Espaces verts
 - ✓ Lingerie
 - ✓ Couture
 - ✓ Cuisine, service
 - ✓ Entretien des locaux
- Des stages :
 - ✓ Internes
 - ✓ En entreprise
 - ✓ En milieu de travail protégé ou adapté
- Des ateliers pratiques :
 - ✓ Code la route (ASSR 1 et 2, permis AM)
 - ✓ Apprentissage des déplacements (à pied, vélo, scooter, bus,...)
 - ✓ Vie sociale (découverte de l'environnement social et professionnel, démarches administratives, hygiène, santé, alimentation, logement...)

POUR TOUS LES JEUNES :

- Un accompagnement éducatif
- Un internat de semaine permettant des accueils modulés (2 ou 4 nuits par semaine)
- De l'éducation physique et sportive
- La possibilité d'une aide thérapeutique et de soins (suivi psychologique, psychomotricité, orthophonie, soins infirmiers)
- Des ateliers d'expression « vie relationnel, affective et sexuel »
- Des séjours sportif, culturel ou de loisirs peuvent également être proposés

- **Un accompagnement éducatif :**

Les jeunes, semi-internes et internes, sont accueillis sur 5 groupes de vie différents, qui tiennent compte de leur âge et leur degré de maturité.

Le travail éducatif s'effectue en lien avec les objectifs suivants :

- l'aide à la construction et l'affirmation de soi ;
- l'acquisition et le développement de compétences sociales et relationnelles : apprendre à vivre ensemble
- l'apprentissage de conduites autonomes dans le cadre de la vie quotidienne : faire des choses tout seul
- le développement des connaissances et des savoir-faire : à travers les ateliers éducatifs ou préprofessionnels, les sorties, les visites diverses, les séjours ...
- la découverte de l'environnement et la prise en compte de ses contraintes ;
- une aide à l'insertion sociale et professionnelle adaptée : trouver sa place dans la société.
- **Les transferts :**

Sont considérés comme des transferts, les séjours supérieurs à 48 heures.

Ils s'inscrivent dans le cadre du projet d'établissement et du projet personnalisé d'accompagnement des jeunes qui en bénéficient.

Ils sont préparés avec les enfants et leurs parents et ils sont évalués.

Une réunion est organisée avec les familles au cours de laquelle des renseignements précis sur les lieux d'accueil, les conditions de l'accueil, le transport, l'organisation, l'encadrement, les activités développées, leurs sont fournis. Un document écrit leurs est adressé.

L'accord des parents est obligatoire pour que l'enfant parte en transfert.

À la fin du transfert, les familles sont informées de son déroulement et des incidents ayant pu survenir.

Les projets de transfert sont soumis au conseil de la vie sociale.

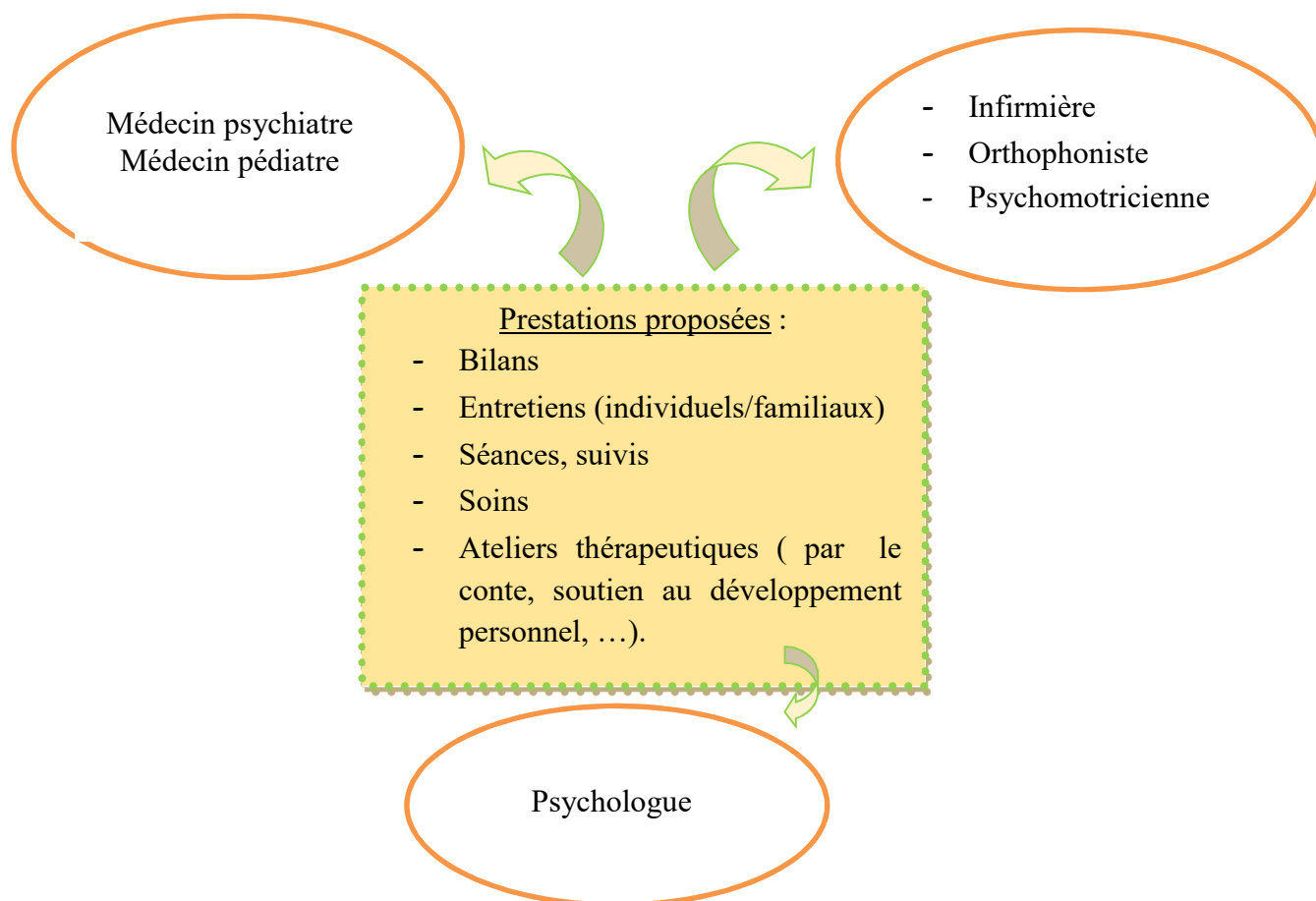
Les responsables légaux de l'enfant seront informés le plus rapidement possible des dispositions prises en cas d'urgence (hospitalisation, intervention chirurgicale...).

- **L'éducation physique et sportive**

Les activités physiques et sportives s'inscrivent dans le cadre de la scolarité proposée à chaque jeune (sports collectifs, art du cirque, marche nordique, VTT,...). Une initiation à la natation et à l'escalade est aussi proposée à certains jeunes. Des rencontres sportives inter-établissements sont organisées le mercredi après-midi.



Les prestations thérapeutiques et de soin



Prestations libérales

Les professionnels de santé libéraux appelés à intervenir à la demande de l'IME dans l'accompagnement des enfants auront conclu avec l'association Fraineau une convention qui précise les engagements réciproques, les modalités d'intervention et de transmission des informations concernant la prise en charge et de coordination avec le médecin de l'ESSMS.

Autres prestations

La surveillance de nuit

La surveillance de nuit, pour les jeunes internes, est assurée par 2 personnes. Ces personnes interviennent de **21H30** le soir à **7H15** le matin, sous la responsabilité du cadre d'astreinte.

La restauration

Il s'agit d'une prestation interne qui vise à apporter aux enfants et adolescents une alimentation équilibrée et variée, dans le respect de normes d'hygiène strictement définies, concourant à la bonne santé des jeunes que nous accueillons.

Les menus sont élaborés à l'avance et tiennent compte des particularités alimentaires : régimes, allergies sur (prescription médicale). Ils sont accessibles sur le site internet de l'association.

Chaque enfant mange sur son groupe de vie.



Une grande souplesse est apportée dans les choix effectués quotidiennement quant à la confection des repas. La variété des menus proposés, associée à une présentation soignée, est l'opportunité pour les enfants de découvrir des recettes ou des plats nouveaux et ainsi d'éduquer leur goût.

Nous avons également une politique d'achat qui tient compte à la fois de la saisonnalité (pour les fruits et les légumes) mais également des modes de production (partenariat avec un ESAT producteur de légumes BIO, chantier d'insertion de Barbezieux).

L'entretien des locaux et de l'environnement

Le personnel des services généraux tient une place importante dans la vie institutionnelle. S'il participe à l'entretien ménager des locaux ainsi qu'à divers travaux d'amélioration du cadre de vie de tous, il fait partie intégrante de la communauté éducative et participe à ce titre à l'accompagnement des jeunes.

Les transports

Qui assure les transports

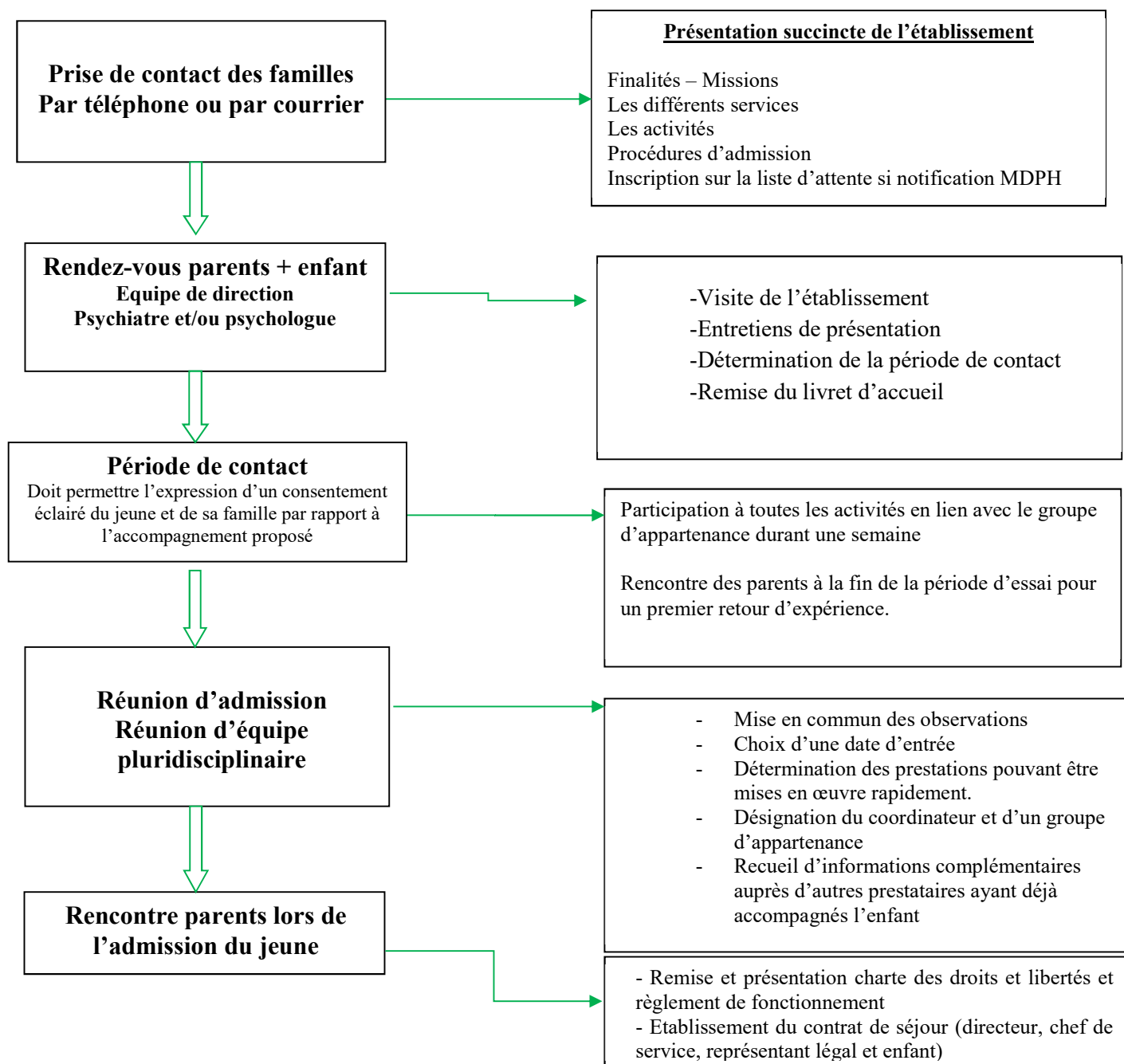
Les transports font l'objet d'une gestion spécifique et attentive, car il s'agit :

- d'assurer la sécurité des jeunes transportés ;
- d'avoir une organisation cohérente afin de limiter les temps de transport et la longueur des trajets ;
- de limiter les coûts, ce poste constituant le budget le plus important, après les charges de personnel.

Les transports, en fonction de l'autonomie du jeune et de l'éloignement géographique de son lieu d'habitation, sont réalisés à pieds, en taxi (par des compagnies privées ou du personnel de l'IME) ou en transport en commun.

◆ NOTRE ORGANISATION

❖ La procédure d'accueil et d'admission



❖ Désignation d'un coordinateur de projet

Pour chaque enfant un coordinateur de projet est désigné lors de la réunion d'admission.
Ce rôle peut être assumé par un éducateur du groupe de vie de l'enfant ou de l'adolescent.

Il centralise toutes les informations concernant le jeune et s'assure de la mise en œuvre des actions prévues dans le projet individuel d'accompagnement

Pour cela il est amené à rencontrer les parents pour recueillir leurs attentes. Il rencontre également les autres personnes en lien avec le projet de l'enfant (famille d'accueil, travailleurs sociaux, entraîneurs sportifs,...).

Il associe le jeune à son projet et lui restitue les informations qui le concernent.
Il participe à toutes les réunions concernant le jeune.

❖ Le contrat de séjour

Le contrat de séjour est conclu entre la personne accueillie, ou son représentant légal, et le représentant de l'établissement.

Lorsque la personne accueillie ou son représentant légal refuse la signature du contrat, un document individuel de prise en charge est établi.

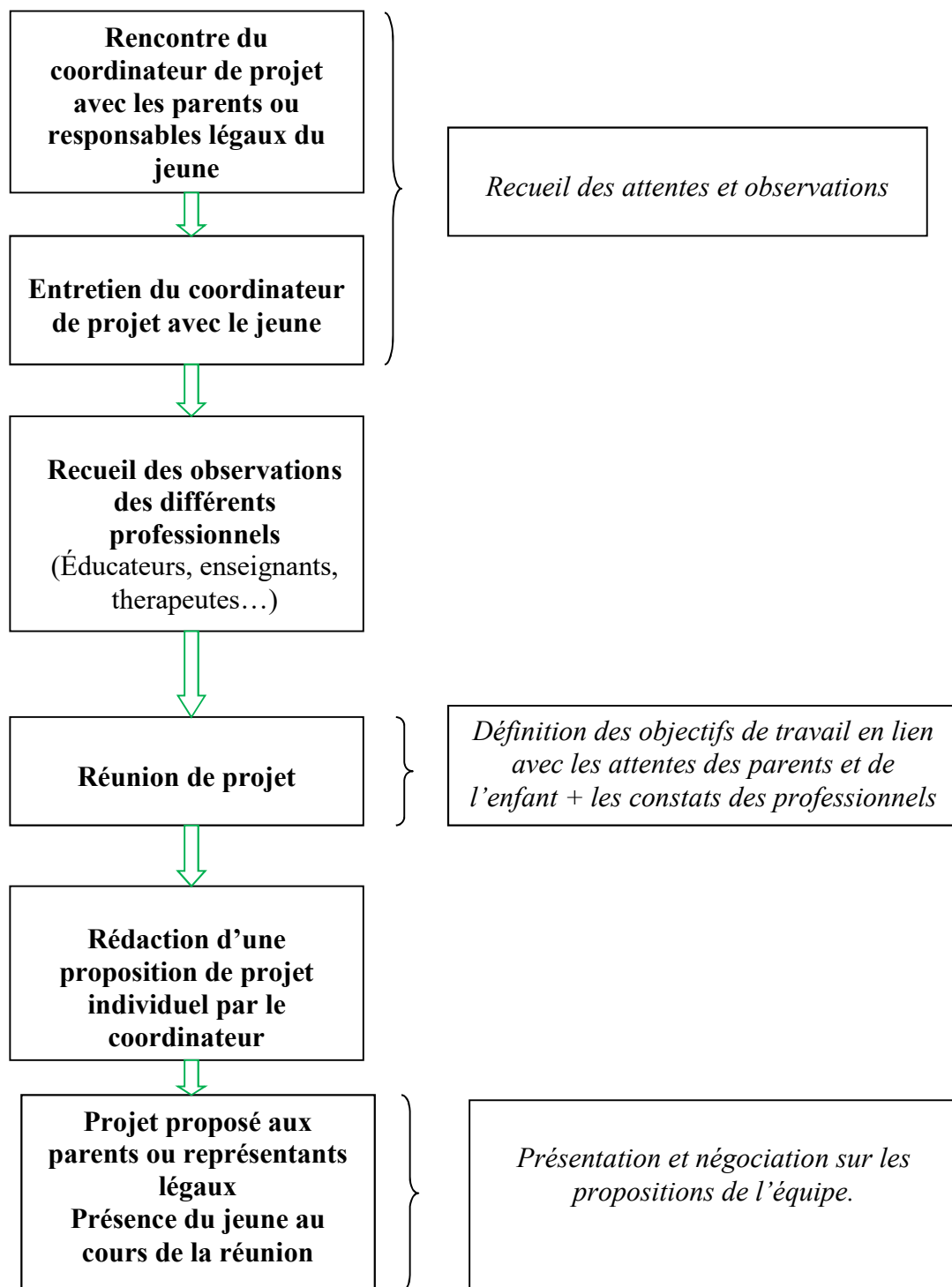
Le contrat de séjour est remis à la personne ou son représentant légal au plus tard dans les 15 jours qui suivent l'admission et il doit être signé dans le mois qui suit l'admission.

Il définit, en concertation avec les représentants légaux :

- **les objectifs de la prise en charge ainsi que les prestations** (actions éducatives, pédagogiques, de soin, thérapeutiques, de soutien ou d'accompagnement) **qui peuvent être mises en œuvre dès la signature du contrat.**
- il précise également les conditions d'accueil

Dans les 6 mois qui suivent l'admission, un projet individuel viendra préciser les prestations adaptées au jeune concerné.

❖ La procédure d'élaboration du projet individuel d'accompagnement



Les projets sont évalués et réajustés tous les ans

❖ La préparation de la sortie

La sortie de l'établissement est organisée **en concertation et en coopération avec le jeune et sa famille** selon les modalités suivantes :

- L'équipe pluridisciplinaire se réunit et envisage une ou plusieurs propositions d'orientation en s'appuyant sur les évaluations du projet individuel et les souhaits du jeune.
- Une rencontre entre la famille, le jeune et l'établissement est programmée. Au cours de cette rencontre, les possibilités d'orientation sont évoquées et le choix effectué.
- Les démarches à effectuer sont recensées. La famille et le jeune sont informés de celles qui leur incombent ainsi que des possibilités d'accompagnement proposées par l'établissement (constitution d'un dossier,...).
- La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) est saisie. Elle statue sur l'orientation et la notifie à la personne intéressée.
- Le jeune peut intégrer la structure ou le dispositif envisagé (école, apprentissage, entreprise adaptée) ou s'inscrire auprès des établissements susceptibles de l'accueillir (ESAT, Foyer occupationnel, ...).
- L'IME peut accompagner une demande de protection judiciaire (curatelle, tutelle).

◆ VOTRE PLACE DE PARENTS DANS LE PARCOURS DE VOTRE ENFANT A L'IME

Votre implication active est essentielle et s'inscrit dans les orientations des lois qui fondent l'organisation du secteur médico-social (loi du 2 janvier 2002 notamment) :

Vous êtes informés :

- ✓ De l'ensemble des activités de votre enfant (soins, scolarité, ateliers éducatifs ou préprofessionnels, sorties éducatives ou sportives...) et de son emploi du temps (réunion d'information en début d'année scolaire, courriers, cahier de liaison,...).
- ✓ Du suivi scolaire, éducatif et préprofessionnel de votre enfant (envoi de bilans semestriels).
- ✓ De toute décision ou modification apportée à la prise en charge de votre enfant.
- ✓ Vous êtes saisis de tout fait ou décision relevant de l'autorité parentale.

Vous êtes associés :

- ✓ A l'élaboration et à l'évaluation du projet individuel de votre enfant.
 - ✓ A toute modification du projet individuel susceptible d'intervenir avant sa réévaluation.
- A tout moment de la prise en charge :
- ✓ Vous pouvez solliciter l'équipe pluridisciplinaire ou le professionnel de votre choix.
 - ✓ Votre enfant peut aussi interpeller son référent de projet.
 - ✓ Votre avis est également recueilli à travers des enquêtes de satisfaction.

• Le Conseil à la vie Sociale Associatif :

Une CVS Associatif, regroupant les services enfants de l'association Fraineau (IME, SESSAD, DITEP), permet aux familles de s'investir dans la vie institutionnelle. A minima, 3 réunions plénières associant les représentants des familles, des jeunes, des salariés ainsi qu'un membre du Conseil d'administration, permettent d'échanger sur le fonctionnement de l'établissement.

Les compte rendu de ces réunions sont transmis aux familles par mail. Le règlement de fonctionnement du CVS est accessible via le site internet <https://www.fraineau.fr>.

Une adresse mail, permet aux familles d'échanger avec le Président du CVS pour poser des questions ou exprimer une opinion : CVS@fraineau.fr

- **Registre des relations avec les usagers**

Un registre, accessible librement au secretariat, permet aux familles d'exprimer une réclamation une suggestion, satisfaction.

◆ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Le dossier de la personne accueillie**

Afin d'accomplir sa mission et d'accompagner au mieux votre enfant, l'établissement est amené à détenir certaines informations utiles à sa prise en charge.

Conformément à la réglementation générale sur la protection des données (RGPD) :

- les données médicales sont transmises au médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement et **sont protégées par le secret médical**
- les autres données sont protégées **par le secret professionnel** ou par l'**obligation de discrétion**

Ce dossier vous est accessible pour consultation. Pour cela vous devez exprimer votre demande par écrit. L'IME se donne un délai de 15 jours pour y répondre. Un professionnel de l'établissement vous accompagnera dans la prise de connaissance de votre dossier.

- **Promotion de la bientraitance**

Elle constitue le prolongement logique des principes et valeurs de l'association qui visent le bien-être et la promotion des jeunes que nous accueillons.

Cette prévention s'appuie sur les orientations et actions suivantes :

- La personnalisation de l'accompagnement et la participation du jeune et de sa famille à l'élaboration et l'évaluation des prestations qui les concernent
- Le respect des droits des jeunes et de leurs familles, en particulier à travers la mise en place des outils et instances prévus par la loi 2002-2 (contrat de séjour, règlement de fonctionnement, livret d'accueil, conseil de la vie sociale, charte des droits et libertés)
- L'ouverture sur l'extérieur (stages en entreprises, intégration dans des activités ouvertes à tous, sorties, séjours, démarches multiples dans l'environnement...)
- La mise en place d'une démarche d'évaluation visant l'amélioration de la qualité des pratiques professionnelles et institutionnelles
- La réalisation d'actions d'information, de sensibilisation et de formation à la prévention de la maltraitance et à l'amélioration de la « bientraitance »

- La mise en place d'espaces de réflexion à vocation éthique (réunions pluridisciplinaires, analyse des pratiques, formations ...).
- Une politique de recrutement basée sur la vigilance quant à la qualification, la dimension éthique et professionnelle des candidats.
- La vigilance quant aux conditions et à l'environnement de travail du personnel afin d'éviter l'usure professionnelle et le manque de disponibilité (formation, cadre de travail, mobilité interne,...)
- Le respect des normes de sécurité et la mise en place de procédures dans les différentes situations d'urgence (incendie, panne électrique, urgences médicales, épidémies, incidents alimentaires, ...)

Numéro national d'appel contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées : 3977

Numéro enfance maltraitée : 119

- **Assurances :**

L'IME souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile. Nous demandons aux familles de contracter une assurance scolaire à chaque rentrée scolaire et de nous transmettre une attestation.

En fonction de la cause et de la nature des dommages, l'une des assurances (scolaire ou celle souscrite par l'établissement) sera sollicitée.

• **Plan**

